



co-président

Yves-Marie Le Lay



président

à

le 15 décembre 2019

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mairie
22120 Hillion

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers,

plages fermées pendant des mois, atteintes graves à la biodiversité dans une réserve naturelle, des dizaines d'animaux morts, enfin et surtout le drame humain du décès brutal de l'un de vos concitoyens en 2016 dans cet estuaire du territoire de votre commune, tout cela fait de Hillion la première victime des marées vertes en Bretagne.

La cause est connue et entendue depuis des dizaines d'années déjà. Toutes les études scientifiques, sans exception, identifient les excédents d'azote à plus de 95 % d'origine agricole comme l'élément déterminant de cette prolifération algale sans précédent, dont la conséquence est la production par décomposition de ce gaz extrêmement toxique et mortel qu'est l'hydrogène sulfuré.

Aujourd'hui, dans une telle situation, un esprit sensé et responsable s'attend à ce que tout soit fait pour réduire considérablement ces excédents d'azote, cause directe des terribles dommages que connaît votre commune. Or, on vous demande d'accepter tout l'inverse soit une augmentation de ces excédents d'azote à travers l'augmentation du nombre de têtes animales de l'exploitation porcine Le Corguillé ! Comprenne qui pourra... Car, c'est vous demander, à vous serviteurs de l'intérêt public communal, d'aggraver toujours plus les dommages considérables que subit votre commune.

D'autant plus qu'une grande partie des terres d'épandage de cette exploitation sont très proches de l'estuaire du Gouessant particulièrement affecté par les échouages et le pourrissement des algues. A titre indicatif, dans l'eau d'une fontaine au pied du viaduc des Ponts Neufs, j'ai pu mesurer devant témoins un taux de 94 mg/l de nitrate en juillet dernier, preuve s'il en est du fort taux d'excédent d'azote sur ce secteur.

Aucune étude dont le parti pris est évident si elle est suscitée par un abattoir directement intéressé par cette augmentation de production animale ne peut faire autorité

scientifique. Aucune méthanisation ne réduit le nitrate. La réduction des excédents d'azote passe nécessairement par une réduction du nombre de têtes animales. Prétendre en augmentant ce nombre, réduire ces excédents est au mieux une illusion, au pire un mensonge et une imposture que l'on vous demande de valider.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers, serviteurs de l'intérêt public dans votre commune, les associations que je représente vous demandent, en votre âme et conscience, de donner un avis défavorable à l'extension de la porcherie Le Corguillé. L'histoire vous attend. Ne soyez pas ces élus irresponsables que la postérité condamnera pour avoir cédé aux intérêts privés et ainsi avoir préparé les drames de demain et maintenu l'écocide silencieux sur le littoral de votre commune.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers, soyez assurés, au nom de nos associations, de notre considération.

Yves-Marie Le Lay 7, rue de Kermaquer 29241 Locquirec